



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de la defense

Question écrite n° 13934

### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset rappelant que deux doctrines s'opposent concernant le principe de la defense nationale, a savoir l'armee de metier et le service national obligatoire herite de la Revolution de 1789. Il demande a M le ministre de la defense quelle est sa pensee sur ce point. Soulignant que le probleme va se poser avec l'ouverture des frontieres.

### Texte de la réponse

Reponse. - La conscription universelle est aujourd'hui le meilleur moyen d'offrir aux armees la ressource humaine abondante et qualifiee dont elle a besoin. La necessite militaire demeure la premiere justification du service national. La conscription universelle est par ailleurs, en France, une tradition republicaine qui permet aux citoyens d'adhérer et de participer a la defense du pays et qui tisse un lien etroit entre l'armee et la nation. Enfin, le cout budgetaire d'une armee de metier serait beaucoup plus important que celui qui est actuellement supporte par la nation sans aucune garantie d'une meilleure qualite des services rendus. Le service national doit cependant etre modernise et diversifie afin de mieux satisfaire les besoins de la defense et les imperatifs de solidarite et de mieux remplir son role civique. C'est dans cet esprit que le ministre de la defense a confie une mission a M Guy-Michel Chauveau, depute de la Sarthe, visant a enrichir l'action formatrice du service national, a ameliorer les conditions de vie des appeles et a rendre ce service plus universel en developpant ses formes civiles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13934

**Rubrique :** Defense nationale

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2500